



COMMUNE DE SARDENT

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2023/46**

L'an deux mil vingt-trois, le 21 septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de monsieur Thierry GAILLARD, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/09/2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

Étaient présents : MMES Joëlle FAUCONNET, Patricia ANGELINI, Angélique THELIOL, Fanny CADILLON- LAPORTE, Christelle BAUMET, Sandra TERRACOL, MS GAILLARD Thierry, AUGUSTYNIAK Jérôme, DUGUET Pierre, David CHASSAGNE, Christian GAUTHIER, Jérôme CANDORET, Pascal LESOUPLE

Était absent et excusé : M Régis GUYONNET

Secrétaire de séance : Mme Christelle BAUMET

Objet : Annulation de la délibération n°2023/40 du 15 juin 2023, concernant le remplacement d'un nouveau membre suppléant au sein de la commission d'appel d'offres (CAO)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de Madame la Préfète en date du 28 juin 2023 nous indiquant que cette désignation ne pouvait avoir lieu en raison de la composition de celle-ci déclarée par délibération du 26 mai 2020.

Pour mémoire, la CAO est constituée suivant les dispositions prévues aux articles L.1414-2, L.1411-5 et D.1411-3 à D.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT). En particulier, selon l'article D.1411-3 de ce code, les membres titulaires et suppléants de la CAO sont élus au scrutin de liste ce qui implique que les suppléants d'une liste sont suppléants de la liste, non de la commission ou d'un titulaire en particulier. Ainsi, ce n'est seulement que lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pouvoir au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit, qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement intégral de la CAO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- Décide d'annuler la délibération n°2023/40 du 15 juin 2023, désignant un nouveau membre suppléant pour la Commission d'appel d'offres (CAO).

Fait et délibéré en Mairie,

Pour copie conforme

En Mairie, le 21/09/2023

Publié, le 27/09/2023

Transmis, le 27/09/2023

Certifié exécutoire

Le Maire, Thierry GAILLARD



La secrétaire de séance, Christelle BAUMET



Signé par : Thierry GAILLARD
Date : 27/09/2023
Qualité : Maire